

**Des péages urbains dans le canton du Jura ?**  
**Bernard Studer (PDC)**

## **Réponse du Gouvernement**

En février 2020, le Conseil fédéral a mandaté l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral des transports (OFT) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) afin de rechercher des cantons, des villes et des communes désirant tester la tarification de la mobilité ou certaines de ses composantes dans le cadre de projets pilotes. Parallèlement, le Conseil fédéral a demandé au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de lui présenter un projet de bases légales pour la réalisation de projets pilotes, précisant notamment les modalités de cofinancement de ces derniers. La consultation y relative s'est terminée dans le courant du mois de mai 2021 et les résultats sont attendus pour ces prochains mois.

L'appel à projet lancé par la Confédération avait un large spectre : l'accent pouvait être mis sur le trafic individuel motorisé, les transports publics ou ces deux modes de transport, et cela avec un caractère obligatoire ou facultatif.

Le projet élaboré par le Service du développement territorial et déposé par le Département de l'environnement concerne les transports publics et non l'introduction d'une taxe ou d'un péage routier urbain. Considérant que la procédure de sélection est toujours en cours et que plusieurs projets pilotes sont donc en concurrence, le Gouvernement n'entend pas à ce stade dévoiler les détails du projet jurassien. Aucun frais n'a été engagé par l'État dans le cadre de l'élaboration de l'ébauche de projet pilote remise à la Confédération. S'agissant de la répartition des frais entre le canton et la Confédération pour la réalisation de l'étude de faisabilité et la réalisation du projet, elle sera déterminée par la Confédération pour chaque projet qui aura été retenu.

Le canton du Jura a déposé ce projet pilote également en réponse à l'état d'urgence climatique décrétée par le Parlement et qui établit que la lutte contre le réchauffement climatique constitue un devoir de la plus haute priorité. Il s'agit ici de concrétiser la volonté du Parlement et de passer de la parole aux actes. En Suisse, la mobilité est à l'origine d'environ un tiers des émissions de CO<sub>2</sub>.

Delémont, le 1 juin 2021



Certifié conforme par la chancelière d'Etat  
Gladys Winkler Docourt